

# La lettre de la CPDT

Conférence Permanente  
du Développement  
Territorial

## 3 dossier

Mesure des flux économiques. Les chercheurs de la CPDT étudient les flux de revenus pour mettre en place un outil d'aide à la décision à destination des communes wallonnes.

## 7 recherche doctorale

Quand le passé éclaire le présent. Rencontre avec Stéphanie Quériat qui étudie la mise en place du tourisme en Ardenne belge entre 1850 et 1914.

## 9 formation

Trois nouveaux modules et reconduction du voyage à Fribourg. Rencontre avec la conseillère Audrey Fallais lors de la première journée du module « culture urbanistique ».

## 12 colloque

Le colloque « Trente ans de fusion des communes » posera la question des territoires pertinents pour le développement territorial.

Novembre 2007

Edito

N° 16

## Développer des territoires... à partir des communes

par Mélanie Lazzari et Pierre Verjans<sup>1</sup>

Le 11 décembre se tiendra le colloque de la CPDT « Trente ans de fusion des communes ». En effet, c'est en 1977 que les communes belges furent fusionnées afin de répondre aux besoins en équipements d'utilité publique auxquelles elles ne pouvaient faire face en raison de leur trop petite taille et afin de réaliser des économies d'échelle. On passa ainsi de 2.359 à 596 communes ; la fusion des communes de la périphérie anversoise termina six ans plus tard ce mouvement pour ramener le nombre total à 589. Les communes bruxelloises ont été épargnées par cette vague, faute de consensus au sujet d'une grande commune capitale.

Les achats d'outillage moderne pour les services techniques des travaux ou des eaux, une série de rationalisations dans les investissements d'infrastructure communautaire, sportive et culturelle, l'engagement de professionnels administratifs et techniques de niveau plus élevé, ont justifié le vote de la loi sur les fusions de communes.

Les communes périphériques de plus grands centres urbains profitaient des dépenses de ces centres sans participer à leur financement ; la fusion a pu limiter cette logique de passer clandestin. De nombreuses petites communes ont pu acquérir une force de décision et une capacité d'emprunt qu'elles ne possédaient pas à la taille inférieure.





D'autres pays d'Europe occidentale avaient franchi ce pas de la modernisation d'entités dont la taille avait été fixée en fonction des contraintes des déplacements pédestres de l'ancien régime. Les nouvelles compétences développées dans les domaines économiques, culturels, mais aussi en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'environnement exigeaient des moyens financiers et décisionnels plus larges.

Bien entendu, l'opposition de l'époque critiqua les modalités de regroupement des communes et accusa le gouvernement d'avoir opéré une forme de charcutage électoral ; ces critiques n'étaient pas complètement infondées.

Les fusions de communes ont aussi amené une augmentation du pouvoir des partis politiques communautaires au détriment des petites listes locales qui animaient la vie de beaucoup d'entités de base de la vie politique.

Au-delà d'une lecture économique utilitariste ou d'une analyse politique institutionnaliste, on peut aussi se demander, avec Xavier Mabile, si l'élargissement des entités de base n'a pas distendu les liens sociaux. Le fait qu'Anvers ait été la plus grande entité et que ce soit celle où les réseaux des partis aient disparu le plus tôt explique peut-être la place prise par un parti antidémocratique et raciste, occupant un terrain délaissé par le bas des partis pris dans un mirage médiatique, croyant qu'il suffisait d'apparaître dans les moyens de communication pour communiquer, oubliant l'interactivité indispensable à la vie politique. L'extrême anversoise nous permet de voir un risque de perte de la qualité du lien social, un risque de perte du dialogue entre les décideurs et les électeurs sur lequel beaucoup s'interrogent alors que la réponse est peut-être tout proche.

<sup>1</sup> Pierre Verjans, politologue, est chargé de cours à l'ULG. Il participera activement au colloque du 11 décembre. Mélanie Lazzari est assistante au département de Sciences Politiques de l'ULG.

Photo de couverture : maison communale du Roelux

## La Conférence Permanente du Développement Territorial

Fonctionnaire gestionnaire :  
Luc Maréchal, DAA - Région wallonne  
Rue des Brigades d'Irlande 1  
5100 Namur  
dgatl@cpdt@mrw.wallonie.be  
Tél. 081/33 24 25

### Les équipes de recherche

#### **ULB-GUIDE**

Groupe universitaire interdisciplinaire  
de développement urbain et rural  
Rue de Villers 227  
6010 Charleroi  
guide@ulb.ac.be  
Tél. 071/60 02 70 ou 02/650 65 60  
Coordination : Marie-Françoise Godart  
et Luce Bellefontaine

#### **UCL-CREAT**

Centre d'Etudes en Aménagement  
du Territoire  
Place du Levant 1  
1348 Louvain-la-Neuve  
creat@uclouvain.be  
Tél. 010/47 21 27  
Coordination : Marie-Laurence  
De Keersmaecker  
et Yves Hanin

#### **ULg-LEPUR-FUSAGx**

Laboratoire d'Etudes  
en Planification Urbaine et Rurale  
Rue de l'Aunaie 30-32 bte 38  
4000 Sart-Tilman  
lepur@ulg.ac.be  
Tél. 04/366 58 87 ou 58 88  
Coordination : Bernadette Mérenne  
et Bernadette Vauchel

La Lettre de la CPDT, éditée trois fois par an, est disponible sur le site <http://cpdt.wallonie.be> ou par voie postale sur simple demande à Florence Lechat (F. Lechat@mrw.wallonie.be)

Editeur responsable : Luc Maréchal  
Rédaction : Dominique Istaz  
Crédit photographique : F. Dor, A. Fallais,  
G. Focant, D. Istaz, C. Neuray, S. Quériat  
(cartes postales)  
Mise en page : Carole Lemaire  
Graphisme : Debie Graphic Design  
Impression : JacOffset

La lettre N°17  
paraîtra en mars 2008

## Activités économiques et intérêt local : mesure des flux économiques

Faut-il ouvrir une nouvelle zone d'activité économique et y attirer des entreprises ? Quel sera l'impact de la fermeture de telle entreprise dans ma commune ? Quel sera celui de l'implantation de telle autre ? Quelles en sont les réelles retombées économiques ? Voici quelques unes des questions que se posent bien souvent les autorités locales.

Les communes n'ont souvent pas les moyens d'estimer l'impact des « perturbations économiques » autrement que par le calcul des rentrées ou des pertes fiscales liées à la présence des entreprises. Il leur serait pourtant utile d'évaluer aussi les conséquences de ces modifications économiques sur les revenus totaux qui sont produits et ceux qui sont disponibles sur leur territoire. Elles pourraient aussi prendre conscience de l'importance et mesurer l'impact que peut avoir la fermeture d'une entreprise lointaine, située dans une autre commune mais dans laquelle travaillent de nombreux habitants. Il existe en effet une dépendance, parfois grande, entre communes, y compris en ce qui concerne les revenus de l'activité économique.

C'est pourquoi une étude approfondie des flux de revenus s'est avérée nécessaire pour aboutir à la mise en place d'un outil d'aide à la décision, à destination des communes wallonnes. Cet outil développe une double fonction : celle de diagnostic et celle de prédiction. En tant qu'outil de diagnostic, il analyse les flux économiques entrants et sortants de chaque commune et offre ainsi une meilleure connaissance de la dynamique locale. En tant qu'outil de prédiction, il permet de mesurer l'impact d'une « perturbation

économique », intérieure ou extérieure à l'entité, sur les revenus disponibles dans la commune et, sur base de ces informations, d'orienter les choix politiques et stratégiques. Une équipe de la CPDT<sup>1</sup> y travaille depuis un an et demi. Elle nous présente quelques résultats de la recherche en cours.

### Un outil de diagnostic, pour une meilleure connaissance des flux économiques

À la base du travail, il y a une quantification précise des montants de revenus qui alimentent les 262 communes wallonnes. Il s'agit de revenus du travail (salarié et indépendant), de transfert (pensions, allocations familiales, revenus de remplacement de l'ONEM et du CPAS) et du patrimoine (mobilier et immobilier). L'équipe a pu calculer les deux premiers types de revenus et se lance cette année dans l'évaluation de la troisième catégorie. « Concrètement, pour chaque commune wallonne, nous avons cherché à quantifier les revenus

*de travail et de transfert et, pour les revenus du travail, à localiser les lieux où les habitants vont chercher ces revenus. Nous avons dès lors une estimation du revenu disponible des habitants sur le territoire communal. Nous avons calculé les revenus nets de façon à cerner au mieux la réalité : c'est la mesure la plus juste de ce dont disposent réellement les individus. »*

Pour les revenus du travail, les chercheurs ont mis au point une base de données permettant de chiffrer les montants échangés entre les communes. « Les revenus générés sur un territoire communal sont bien souvent exportés vers d'autres. Nous avons analysé les montants qui y entrent et ceux qui en sortent, ce qui apporte un éclairage sur la dynamique des territoires et les interdépendances entre ceux-ci. Généralement, l'analyse des relations entre communes porte sur le nombre d'emplois, alors qu'ici nous avons adopté une démarche différente, innovante, qui consiste à mesurer cette fois les revenus que les personnes captent et la manière dont ces montants passent d'une commune à l'autre. Les territoires communaux sont en effet producteurs de revenus

<sup>1</sup> P. Fontaine, X. May, M. Roelandts sous la direction de C. Vandermorten. Pour en savoir plus sur les recherches, consultez le site <http://cpdt.wallonie.be/>, rubrique « recherches » et pour cette étude en particulier, entrez dans le « thème 1 », recherche en cours.



## Activités économiques et intérêt local mesure des flux économiques

mais aussi dépendants d'autres entités, proches ou même lointaines. Nous ne nous sommes d'ailleurs pas limités aux frontières de la Région wallonne : nous avons aussi quantifié les flux avec les Régions et les pays limitrophes, ce qui complète et affine le diagnostic. C'est particulièrement important pour toute une série de communes situées dans la zone d'influence de Bruxelles et dans les zones frontalières. » En quoi l'approche par les montants de revenus apporte-t-elle plus que l'approche par le nombre de bénéficiaires ? « Les diagnostics sont presque toujours faits en nombre d'emplois, de personnes. Mais les revenus donnent une idée de la capacité financière réelle des habitants. Le nombre de travailleurs ou de pensionnés dans deux communes peut être identique, mais leurs revenus moyens très différents. Notre base de données est donc un outil offrant une meilleure connaissance de la commune. »

La base de données créée est aussi bien utile pour compléter les diagnostics de

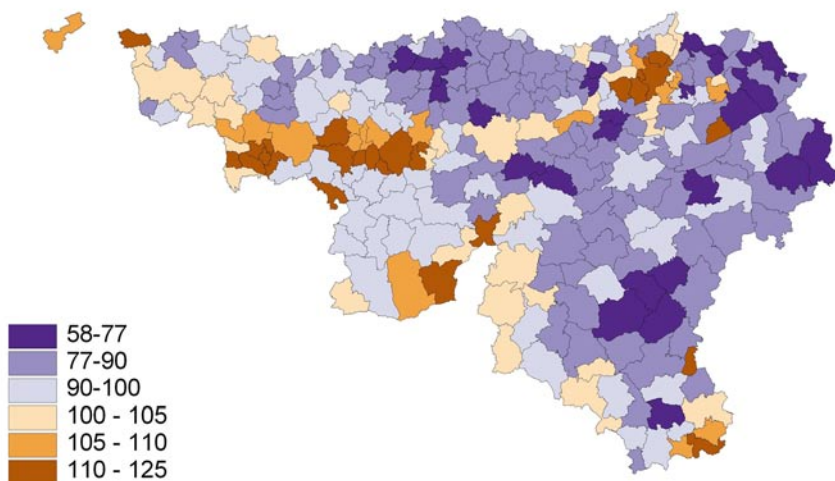
certains outils organisant au niveau local le développement territorial, comme le Schéma de Structure communal (SSC) et le Programme communal de Développement rural (PCDR). Les chercheurs insistent sur le fait qu'il s'agit « d'un outil qui permet de poser un diagnostic pour chacune des communes wallonnes » et émettent le souhait suivant : « les données collectées et traitées par nos soins méritent d'être mises à la disposition des communes via par exemple un site internet, avec un petit moteur de recherche. » Parmi les nombreuses cartes qu'ils ont réalisées à partir de ces données et qui concernent tant les revenus du travail que les revenus de transfert, nous en avons épinglé trois. Elles représentent les flux de revenus du travail, entrants et sortants de l'entité (voir l'encadré) et peuvent être réalisées pour chacune des communes de Wallonie. Quant aux revenus de transfert, les résultats portent sur les montants qui alimentent chaque commune et précisent la part de chacune des composantes de ce revenu.

Chaque entité locale a ainsi le moyen de comparer sa situation à celle de ses voisines et à la moyenne régionale.

## Un outil de prédiction, mesure d'impact d'une « perturbation économique »

Mais ce n'est pas tout de diagnostiquer, il est encore plus intéressant de prévoir, de mesurer l'impact d'une éventuelle « perturbation économique », comme une fermeture ou une ouverture d'entreprise, ou même l'ouverture d'une zone d'activité économique. « Les revenus produits dans une commune n'y restent pas pour autant. Par exemple, quand une commune craint l'éventuelle disparition d'une entreprise sur son territoire, elle peut s'en inquiéter parce que cela diminue les taxes qu'elle perçoit mais aussi à cause des pertes d'emplois et surtout, dans le cas qui nous occupe, de la perte des revenus qui étaient générés par ces emplois. Bien souvent elle méconnaît la destination des revenus générés par l'entreprise, elle ne sait pas quelle part de ceux-ci reste ou non sur son territoire. Notre travail l'aidera à mieux percevoir quel est l'impact de la disparition de l'entreprise pour la commune elle-même, en chiffrant la perte des revenus et sa part dans le total des revenus disponibles dans l'entité. Il estimera aussi par quels autres revenus ceux-ci seront remplacés et en quelle quantité, ainsi que l'impact sur la durée : pendant combien de temps les individus perdant leur emploi risquent-ils de rester dans cette nouvelle situation et quel sera alors l'impact sur les recettes et dépenses communales. L'objectif est de mettre au

Revenus de transfert nets par habitant (moyenne régionale = 100)



Avertissement : données non encore définitives

Source des données : calculs propres basés sur ONP, SDPSP, OSSOM, ONEM, SNCB, MIS, ONAFTS, INASTI, INAMI, ONSSAPL, SCDF, STATEC, DRB, CLEISS (2001)

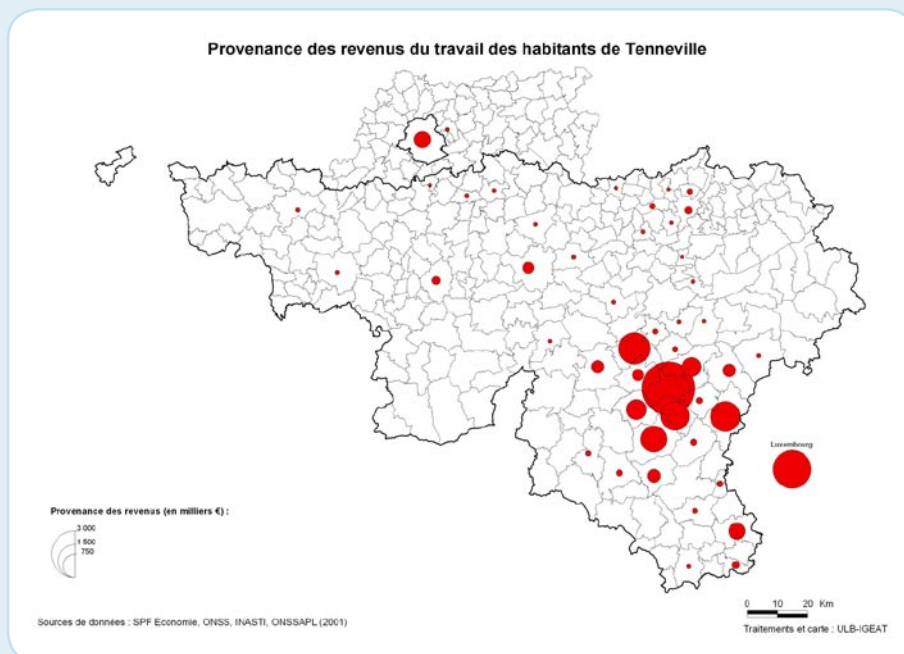
0 10 20 Km

Traitements et carte : ULB-IGEAT



## Flux entrants, flux sortants...

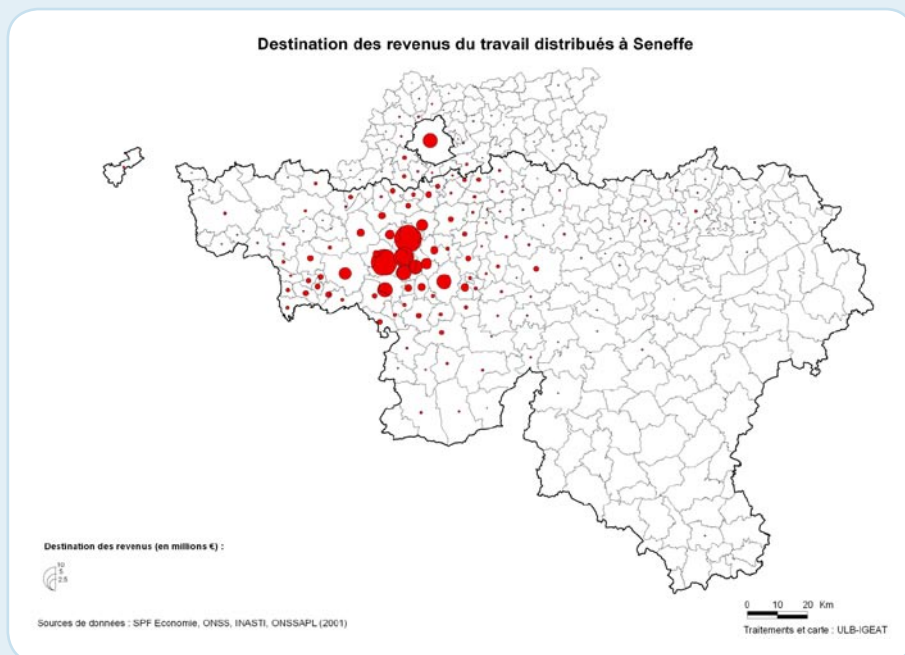
Mais d'où proviennent donc les revenus du travail des habitants de Tenneville et quel montant représentent-ils dans chacune des communes d'origine ? Voici le type d'exercice, parmi d'autres, auquel se livre l'équipe de recherche et qu'elle peut résoudre pour chacune des communes wallonnes.



*A Tenneville, commune rurale, l'essentiel des revenus du travail des habitants provient de la commune elle-même et des communes environnantes, localisées dans un rayon de trente kilomètres, sans oublier le Grand-Duché de Luxembourg (13% des revenus du travail des habitants). Le revenu disponible des habitants n'est que très peu influencé par ce qui se passe dans les grandes villes wallonnes.*

Quelles sont les communes concernées par l'intense activité des entreprises installées à Seneffe ? Voilà un deuxième type de questionnement qui peut être cartographié et quantifié pour n'importe quelle commune.

*L'activité économique à Seneffe procure des revenus du travail à un grand nombre de communes wallonnes, y compris à des entités assez lointaines comme Bruxelles. Moins de 15% des revenus du travail produits à Seneffe restent dans la commune (alors qu'à Tenneville 53% des revenus qui y sont produits, y restent). L'activité économique présente à Seneffe, pourtant très importante, profite donc assez peu aux résidents en termes de revenus. A l'opposé, à Tenneville ou plus encore à Couvin, commune industrialisée où 58% des revenus produits restent dans l'entité, la fermeture d'une entreprise aura un impact plus grand sur les revenus de la population qu'à Seneffe.*



Les deux exemples ci-dessus portent sur la provenance ou la destination des revenus du travail dans leur ensemble, mais la base de données qui a été constituée et l'outil mis au point permettent d'affiner l'analyse, notamment par la décomposition des revenus du travail en dix-sept secteurs d'activité. Par exemple, partant d'un important site industriel spécifique, les chercheurs peuvent déterminer quelles sont les communes qui sont concernées par son existence - ou sa fermeture - et dans quelles proportions de leurs revenus disponibles. De même, pour les revenus du travail générés par l'activité commerciale ou la présence d'une administration publique.



## Activités économiques et intérêt local mesure des flux économiques

*point une méthode qui permet de dire : j'ai dans ma commune une entreprise x dans tel secteur d'activité et, suivant l'étude de la CPDT, je peux estimer qu'autant de revenus sont captés par des habitants de la commune et que les revenus du travail seront remplacés par autant de revenus de transfert pendant autant de temps. On peut aussi faire l'exercice concernant une grosse entreprise située sur une autre commune, mais où vont travailler de nombreux habitants, et calculer l'impact pour la commune de domicile. Ce n'est pas toujours la commune où est située l'entreprise qui est la plus touchée ! C'est dès lors très concret. Nous ferons les premiers tests dans les mois qui viennent. Cela nous semble important, notamment lorsqu'il s'agit de jauger l'impact réel sur le quotidien des habitants et, in fine, sur le budget communal. Mais pour l'instant, nous en sommes encore au stade de l'outil de diagnostic. »*

### Un outil pour définir des échelles de coopération pertinentes entre communes

**A**u moment où sont célébrés les trente ans de la fusion des communes, ces divers éléments d'analyse contribueront peut-être aussi à faire réfléchir à de nouvelles collaborations.<sup>1</sup> « Cela peut aussi servir à définir des échelles de coopération pertinentes entre communes qui parfois ignorent leur interdépendance en termes de production de

*revenus du travail. Une commune peut se rendre compte qu'elle a les mêmes intérêts qu'une autre commune, que son sort est étroitement lié à celle-ci. »* Par exemple, les entreprises ont besoin d'infrastructures pour se maintenir ou se développer, ce qui est essentiellement de la responsabilité des Régions et des intercommunales de développement économique. Les communes sont, elles aussi, parties prenantes. « *La commune peut se demander si c'est à elle seule de répondre aux besoins. Si elle connaît les revenus qui migrent vers le lieu de domicile des travailleurs de ces entreprises, elle peut se dire que ce n'est pas nécessairement à elle seule de subir toute la charge, qu'il y a peut-être moyen de mutualiser les efforts financiers ou les diverses interventions. Les autorités locales ont intérêt à avoir une idée des revenus qui alimentent leur commune ainsi que des revenus produits sur leur territoire et leur destination. »* De la même manière, la réflexion sur la pertinence de créer une zone d'activité économique sur chaque territoire communal est enrichie. « *Cela ne sert à rien que chaque commune ait un zoning ; il peut être parfois plus intéressant d'établir une coopération avec la commune voisine. Des communes trouvent normal de mutualiser les investissements et la gestion de certains secteurs de la vie locale. Dans le cas d'une zone économique, cela ne paraît pas évident. Nos données, couplées avec d'autres, permettent de mieux évaluer la pertinence de le faire seul, de le faire en collaboration avec d'autres ou encore de ne pas le faire. »* Les communes s'en saisiront-elles ? C'est en tout cas un outil qui sera développé pour elles.

### Economie et stratégies résidentielles

Une autre équipe a centré sa recherche sur l'économie résidentielle<sup>2</sup> et mis en évidence l'importance de la « base résidentielle » dans l'économie locale. Cette base n'est autre que l'ensemble des revenus qui sont apportés par les personnes présentes sur le territoire d'une commune mais qui n'y travaillent pas, comme les habitants qui travaillent ailleurs, les touristes et les retraités. Les territoires ne peuvent plus se contenter de développer la base productive, ils ont aussi à favoriser celle d'ordre résidentiel. Avec la mobilité de la population se pose la question de l'interdépendance des communes et de l'échelle de structuration en Wallonie des phénomènes associés à l'économie résidentielle

L'étude a entre autres montré que les facteurs d'attractivité capables d'attirer ou de retenir la population sont ceux qui sont principalement liés au réseau d'accessibilité et au cadre de vie. Mais les communes ont-elles des stratégies résidentielles ? Si oui, développent-elles des stratégies en lien avec les facteurs d'attractivité mis en évidence ? A quelle échelle agir ? Ces questions, posées lors de la table ronde organisée en préparation du colloque et proposée à quelques communes choisies sur base de profils différents, seront abordées au colloque du 11 décembre et développées dans l'atelier 4 intitulé « Stratégies résidentielles et équité territoriale ».

<sup>1</sup> Des parties de la recherche seront présentées au colloque du 11 décembre, dans l'atelier 3, intitulé « Développement économique communal et articulation des échelles territoriales ».

<sup>2</sup> Nous renvoyons le lecteur aux articles sur l'économie résidentielle parus dans La Lettre n° 11 et 13 ainsi qu'au site de la CPDT, rubrique « recherche », thème 4.



## Le tourisme en Ardenne belge (1850 – 1914)



**Stéphanie Quériat**  
Académie Wallonie – Bruxelles

Licenciée en Histoire (1998)  
et en Tourisme (2000) et ayant  
un DEA en Histoire, Cultures

et Sociétés (2002), Stéphanie a aussi travaillé comme chercheur dans la CPDT sur les paysages patrimoniaux. Sa recherche doctorale, intitulée « Mise en tourisme de l' Ardenne belge, 1850 – 1914. », est réalisée sous la direction de Claire Billen, professeur à l'ULB.

Stéphanie est une des neuf chercheurs bénéficiant d'une bourse de la CPDT pour sa recherche doctorale en lien avec le développement territorial. Elle devrait déposer sa thèse dans quelques mois et parle avec passion de son travail. « La recherche, dont l'objectif est d'analyser la mise en tourisme de l'Ardenne, croise mes deux formations : l'histoire et le tourisme. » Pourquoi avoir choisi cette période de l'histoire ? « Les premières manifestations claires du tourisme commencent vers 1830, même s'il existe déjà quelques marques vers la fin du XVIIIe siècle. Pour la structuration du tourisme en Ardenne, c'est vraiment à partir de 1850 que cela démarre. L'Ardenne, au sens touristique, se met dès lors progressivement en place. La Belgique est créée en 1830 et on se dit qu'il faut mettre en valeur notre patrimoine et nos paysages, en d'autres mots notre nation. On découvre petit à petit le territoire et les éléments qui en font partie. Dès 1850, le terme « Ardenne »

apparaît dans les guides. Il correspond à tout le territoire situé au sud du sillon Sambre et Meuse avec quelques incursions vers le nord ; il n'est pas plein, il s'ancre d'abord autour des vallées et de quelques villes. Au départ, la colonne vertébrale est la vallée de la Meuse, puis viennent les vallées annexes comme celles de l'Ourthe, de la Lesse, de l'Amblyve,... Ce que j'aimerais démontrer dans mon travail, c'est qu'on y applique des schémas culturels liés au pittoresque comme on le fait pour la vallée du Rhin, connue depuis longtemps : puisqu'il y a

la même chose chez nous, il n'est pas nécessaire d'aller si loin. Ensuite, à force de visiter les vallées, on passe de l'une à l'autre et le territoire s'étoffe : on le traverse d'abord sans le regarder puis on découvre d'autres objets intéressants. Pour comprendre cette structuration du territoire, j'ai utilisé les guides de voyage et réalisé des cartes : chaque point d'arrêt cité dans les guides a été relevé et cartographié. On voit ainsi le territoire qui se densifie au cours du temps. Pour chaque point, j'ai aussi essayé de trouver les raisons qui provoquent l'arrêt ou

Dinant, dans la vallée de la Meuse, connaît un important développement touristique dès la moitié du 19e siècle. Il s'agit d'un des centres privilégiés de villégiature et d'excursions de la vallée de la Meuse. Les villages situés au sud de celui-ci seront progressivement « contaminés » par le tourisme (Anseremme, Waulsort, Hastière, Heer)

Légende





Légende

Les hôtels ruraux, de petite taille, étaient nombreux en Ardenne. Ils misent à la fin du 19e et au début du 20e siècle sur un confort familial qui tend néanmoins à s'adapter aux normes modernes (bains, wc, électricité, etc.)

suscitent la curiosité. J'essaye aussi de comprendre les stratégies. Par exemple, la grotte de Han était déjà un point d'accroche au XIXe siècle. C'est la première attraction qui a été exploitée financièrement. Le propriétaire l'a acquise très cher dans les années 1850 puis a tout mis en œuvre pour la rentabiliser : la grotte devient alors un produit touristique attractif. Du coup, les propriétaires des autres grottes ont voulu faire pareil et ont développé la concurrence, pas toujours de manière efficace d'ailleurs : on fait des travaux, des investissements sans étude approfondie, pour lesquels les touristes ne viendront jamais. Au début du XXe siècle, on se rend compte qu'il faut des études avant de se lancer dans des investissements importants. »

L'activité touristique était-elle déjà un métier ? Qui en vivait ? « J'ai créé une base de données des hôtels qui ont existé en Ardenne, en partant notamment des guides de voyage et j'ai regardé, de dix ans en dix ans, si ceux-ci étaient encore présents, quand ils avaient été créés, qui étaient les propriétaires, ... Un élément qui me semble important, c'est

la place des femmes dans le tourisme en Ardenne. On voit des femmes, jeunes ou veuves, qui tiennent seules l'hôtel et en assurent toute la gestion. On voit aussi, dans les hôtels ruraux, alors que le mari a souvent une activité extérieure, que c'est la femme qui accueille le voyageur, prépare à manger, prépare les chambres, encaisse aussi l'argent... bref, qui gère et développe toutes les activités. »

Qui étaient les touristes de l'époque ? « J'ai trouvé le livre d'or de la grotte de Rochefort et fait le relevé des visiteurs. On a parfois des surprises ! On se dit qu'il s'agissait de bourgeois ou d'aristocrates. Bien sûr, ils constituaient la plus grande part des touristes, mais c'est bien plus nuancé. Il y avait des sociétés de loisirs, comme les fanfares, qui se rendaient en Ardenne, dans les villes, à l'occasion de rassemblements. Ils faisaient banquet et visitaient ce qu'il y avait à découvrir dans le coin. Ces voyages étaient facilités par des subsides, notamment au niveau des chemins de fer. Pour la grotte de Rochefort, les associations représentaient 30% des visiteurs. Des ouvriers y venaient aussi, même si c'est une toute petite

proportion, ainsi que des écoles. On voit qu'il y a déjà en 1880 – 1890 un début de diffusion du tourisme vers les couches plus modestes de la population. Il y avait aussi, à travers des sociétés à but philanthropique, des gens modestes qui voyageaient encadrés par des accompagnateurs bourgeois ou aristocrates. Petit à petit, on essaye de convertir les couches plus pauvres au tourisme. Ce n'est pas seulement un désir d'imitation de la part des couches populaires, c'est aussi une volonté des classes aisées de les occuper, dans le contexte des idées d'hygiénisme et de tempérance de l'époque. Le tourisme social a déjà un ancrage, il est en maturation. »

Ce que la Région wallonne peut en tirer ? « Je m'efforce de dégager, pour le passé, une trame touristique de référence, mettant en évidence la structuration durable de certains territoires. C'est important de comprendre des phénomènes qui existaient déjà et que l'on reproduit peut-être encore maintenant, même si c'est d'une autre manière ou à une autre échelle. Il y a beaucoup de sites touristiques actuels qui étaient déjà connus et visités, pour lesquels l'intérêt ne s'est pas fortement modifié. Des régions qui ne fonctionnaient pas bien au niveau touristique n'ont pas évolué, comme l'Entre-Sambre-et-Meuse : déjà à l'époque elle était isolée, en dehors des circuits classiques et les efforts faits dans les guides locaux n'étaient jamais relayés dans les guides plus importants. » En conclusion, connaître le passé permet de mieux appréhender le présent et les questions auxquelles il nous confronte.





## Trois nouveaux modules de formation pour les conseillers en AT



**Audrey Fallais**  
Architecte et urbaniste

Conseillère en aménagement  
du territoire depuis trois ans au  
service Urbanisme de la commune  
de Villers-le-Bouillet.

La commune de Villers-le-Bouillet est située en Hesbaye liégeoise. Commune semi-rurale, elle comprend cinq entités et est traversée par l'autoroute E42 reliant Namur et Liège. Sa population est d'un peu plus de 6.000 habitants. La commune est de plus en plus souvent identifiée et associée au parc des six éoliennes récemment installées sur son territoire.

### La culture urbanistique, une manière de faire ?

Audrey participe au module « culture urbanistique au travers des outils en aménagement du territoire », un des trois nouveaux modules de la formation continuée. La première matinée fut d'abord consacrée à la présentation des conseillers, de leur commune et des outils en aménagement qui y existent. Audrey ajoute à sa présentation qu'elle attend « pas mal de ce module pour gérer tous les nouveaux outils que la commune lance actuellement. » En effet, elle a choisi en connaissance de cause : « la commune m'a engagée parce qu'elle veut développer une politique de décentralisation. Jusqu'à présent, il y a seulement une CCATM. Mon rôle est aussi d'y participer, de présenter les dossiers, d'apporter un avis technique. Maintenant, la dé-

centralisation implique la réalisation d'un Schéma de structure et d'un Règlement communal d'urbanisme. La formation va me permettre d'utiliser les explications et les réflexions au niveau des outils mais aussi de profiter de l'expérience d'autres conseillers. La réalisation d'un Schéma de structure me semble évidente car il permettra d'avoir une vision globale et de prendre des décisions en connaissance de cause sur des projets à plus grande échelle, comme les zones à bâtir qui sont aussi d'un grand intérêt paysager. Cela permettra à tous d'avoir les

éléments pour décider sur base d'un bilan de ce qu'est la commune. Mais faut-il s'orienter vers un Règlement ? C'est un réel questionnement dans la commune car l'outil pourrait figer les choses, sans tenir compte des évolutions. Je cherche à nourrir la réflexion. »

La journée s'est poursuivie par deux exposés. Le premier a rappelé les notions de base en matière de culture urbanistique. Cette culture, n'est-ce pas finalement savoir dresser un diagnostic mais aussi passer à une politique, en d'autres mots

*à suivre p. 11*

La commune de Villers-le-Bouillet est de plus en plus souvent associée au parc des six éoliennes récemment installées sur son territoire.

Légende





## La découverte de Fribourg invite à la réflexion

Les modules « voyage à Fribourg » ont été reconduits cette année<sup>1</sup>, en juin et septembre, allongés à quatre jours et adaptés pour mieux y intégrer la dimension « urbanistique » et la mobilité douce. Outre les exposés et les débats animés, chacun a pu apprécier les visites d'éco-quartiers à faible consommation énergétique, où piétons, vélos et lignes de tram trouvent leur place, découvrir des logements sociaux transformés basse énergie et juger de l'efficacité de la plateforme intermodale associant sur différents niveaux le chemin de fer, les tramways, une passerelle à vélo et le « centre de mobilité » qui abrite un parking de 1.000 vélos. Chacun a aussi pu tester les déplacements efficaces à travers la ville en transport en commun et en vélo. Enfin, les journées se sont terminées par des débriefings faisant le lien avec

la situation des Conseillers dans leur commune et une réflexion sur ce qu'ils pourraient tirer de cette expérience.

Audrey Fallais, qui a participé au voyage de l'an passé, nous fait part de sa réflexion. « Là-bas, il y a vraiment une culture, une volonté commune de préserver l'environnement, de vivre ensemble, alors que chez nous l'approche est plus individuelle. » Le choix du module répondait à ses besoins. « La création d'un parc d'éoliennes à Villers-le-Bouillet a eu un impact positif : les habitants se sont appropriés ces éoliennes et ont été sensibilisés à l'environnement. Je travaille dans une commune où le développement durable et la recherche d'économie d'énergie sont très présents. Deux projets, possibles grâce à la volonté et à la participation active du Collège communal, sont envisagés : l'un consiste en la construction d'un nouveau bâtiment à énergie passive pour l'administration ; l'autre est la création d'un éco-quartier, à travers un partenariat public-privé. Il y aura un cahier de charge très précis,

avec des intégrations environnementales importantes. Je remarque que ce n'est pas toujours facile d'associer les économies d'énergie et certains critères urbanistiques, mais on finit par trouver un équilibre. On voit aussi à Fribourg que tout cela est un processus qui prend du temps. » C'est peut-être une des leçons les plus importantes du voyage : prendre conscience que les changements sont lents. Ils nécessitent d'abord et avant tout une volonté politique puis une continuité tenace dans la démarche ; ils reposent aussi sur la participation de la population. C'est en 1975, dans le mouvement d'opposition à l'implantation de centrales nucléaires, qu'est née à Fribourg la réflexion sur les énergies alternatives et renouvelables, comme le solaire, et sur la mobilité douce. Un quart de siècle plus tard, les habitants en cueillent les fruits et continuent à se mobiliser pour améliorer la récolte d'année en année !



Légende

Les conseillers ont emprunté pendant une journée les pistes cyclables pour leurs déplacements entre lieux de visite.

<sup>1</sup> voir l'article dans La Lettre n° 12 relatant le voyage de l'an passé





## Formation

avoir un projet de territoire ? Ce qui implique de tenir compte de l'échelle, tant spatiale que temporelle, pour la mise en place des outils. Le second exposé a posé le contexte historique, partant du XVIIIe siècle jusqu'à aujourd'hui et faisant le lien entre l'aménagement du territoire et le fonctionnement de la société, de l'Etat et de la Région. Comprendre le contexte dans lequel on se trouve et son évolution, n'est-ce pas se donner les moyens de mieux comprendre l'évolution des outils et de cerner les possibilités d'action ? Le débat qui a suivi a d'ailleurs soulevé un questionnement quant au rôle et à l'implication possible des conseillers dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils. Audrey se dit satisfaite. « *La journée répond à mes attentes ; elle pose les bases, montre que les outils sont liés et distingue les échelles. C'est important car cela nous permet d'avoir un langage commun. J'ai pris conscience qu'il faut tenir compte de la durée de mise en œuvre ; on n'a pas toujours le recul nécessaire. C'est pourquoi l'échange de points de vue entre conseillers est si utile, ainsi que le contenu des modules, surtout qu'ils sont bien variés : le module « Fribourg », que j'ai suivi l'an dernier, est très pratique, on y découvre directement ce qui est mis en œuvre... Ici, la première journée est plus théorique, mais bien utile, et elle sera concrétisée par la suite par des visites sur le terrain.* » En effet, les journées suivantes ont été consacrées à la lecture sur le terrain de la mise en œuvre d'outils d'aménagement dans des contextes très différents : urbain, semi-industriel et rural. Un travail en sous-groupes, pour structurer les informations recueillies, a clôturé le module.

## Les outils de communication, un apport dans le travail des conseillers

Des questions révélées dans le module « culture urbanistique », comme « *quelle est ma marge de manœuvre en tant que conseiller ?* », « *Comment faire bouger les choses dans ma commune ?* » trouvent des éléments de réponse dans le module « gouvernance, négociation et participation » qui aborde, sur base d'exemples vécus et de cas pratiques, différentes formes de participation dans la vie communale. Le conseiller est au centre de réseaux d'influence : il doit à la fois négocier avec ces interlocuteurs et produire une synthèse de l'ensemble de ces contributions, qui le conduira à formuler une proposition de décision au Collège. L'ensemble de ces processus, qui peut s'appeler « gouvernance », requiert des outils de communication, de négociation, de concertation pouvant conduire à la coproduction de projet de décision. L'objectif du module est d'inciter les participants à la prise d'initiative au sein de leur commune, en les aidant à gérer les difficultés inhérentes aux relations interpersonnelles : différences de personnalités et de styles de communication, rapports de pouvoir, conflits d'intérêts,... Pour cela, l'analyse des divers types de contextes, l'analyse comportementale, les mises en situation et les jeux de rôle ont constitué autant de moments de prise de conscience de ce que peuvent être une communication et une négociation efficaces. Cinq jours de formation bien actifs !

## L'intégration urbanistique du nouveau bâti

Construire avec les conseillers un outil personnalisé qui leur permette d'appréhender la qualité d'intégration urbanistique d'un projet, voilà l'objectif du module « intégration urbanistique du nouveau bâti ». Pour cela, ce sont des exemples de « bonne » et de « mauvaise » intégration de nouveaux bâtiments, choisis par les conseillers dans leur commune, qui ont servi de point de départ. Les critères sur la base desquels ils ont justifié leur appréciation furent ensuite débattus, complétés et structurés, avant d'être testés sur de nouveaux exemples choisis par les formatrices, lors d'une journée d'analyse de réalisations en Famenne-Ardenne. Au retour, l'outil d'analyse fut à nouveau remis en question, par rapport à des projets de constructions de bâtiments d'une part et par rapport à des projets d'aménagements d'espaces publics d'autre part, intégrant des contextes de différentes natures et à différentes échelles. Le débat fut alimenté par l'intervention de spécialistes. Pour clore cette formation, de vrais dossiers de demande de permis d'urbanisme ont été analysés en sous-groupes, avant de tirer les enseignements de la démarche suivie.

Avec ces trois nouveaux modules, les voyages à Fribourg et les modules « permis », ce sont au total huit modules qu'ont pu choisir les conseillers. Ils se retrouveront tous une dernière fois pour cette année lors de la journée de clôture, le 27 novembre.



## Colloque

### Trente ans de fusion des communes

#### Quels territoires pertinents pour un développement territorial durable ?

La fusion des communes intervenue en Belgique en 1977 a recomposé le paysage institutionnel en réduisant le nombre de communes de 2.359 à 596.

Depuis, la Wallonie compte 262 communes. Parallèlement, la fédéralisation de l'Etat a conduit à la constitution de la Région wallonne. De nouvelles dynamiques territoriales se sont progressivement mises en place tant au niveau de l'affirmation de l'Union européenne, des Régions, du transfrontalier et du transrégional qu'au niveau supracommunal par l'émergence de nombreux projets communs (contrat de rivière, parc naturel, plan de mobilité...). Ces recompositions territoriales sont à mettre en lien avec la mondialisation, la mobilité accentuée et leurs impacts socio-économiques et environnementaux qui engendrent des concurrences accrues aux différentes échelles spatiales.

Le colloque, organisé par la CPDT ce 11 décembre 2007, dressera un bilan de ces dynamiques territoriales et rassemblera les acteurs du développement territorial de la Wallonie pour identifier les enjeux et les compétences aux différents niveaux de territoire. La matinée commencera, en séance plénière, par des exposés posant le cadre de la fusion des communes dans une mise en perspective territoriale pour la Wallonie. Elle se poursuivra à travers sept ateliers thématiques ayant chacun pour question centrale celle des échelles pertinentes : « Quels enjeux et quelles compétences pour quels niveaux territoriaux ? » La réflexion se prolongera dans l'après-midi par des exposés nous éclairant sur les pratiques de nos voisins

en matière de recomposition des territoires. Elle se terminera par une table ronde rassemblant André Antoine, Ministre du développement territorial, Philippe Courard, Ministre des affaires intérieures et de la fonction publique ainsi que Paul Furlan, Président de l'UVCW.

*Renseignements :*

*Florence Lechat - 081/33.24.25*

*f.lechat@mrw.wallonie.be*

*Inscription en ligne :*

*<http://mrw.wallonie.be/dgatlp/colloques>*

### Les nouvelles publications de la CPDT

Au moment de mettre cette Lettre sous presse, nous bouclons le second numéro de Territoire(s) wallon(s). Ce hors-série est consacré exclusivement aux actes du colloque de l'an dernier, dont le thème était « De la compétitivité à la compétence des territoires ». Téléchargeable sur <http://cpdt.wallonie.be> (choisir publications dans le menu).

Un autre type de publication est désormais disponible en ligne sur le site de la CPDT. Il s'agit des Notes de recherche : des articles scientifiques qui font le point sur l'état d'une recherche en cours ou terminée.

La première note apporte « une contribution du développement territorial à la réduction de l'effet de serre ». Les chercheurs y synthétisent les résultats de leur travail visant à montrer l'efficacité, en terme de réduction d'émissions de

gaz à effet de serre, de diverses mesures liées à la mobilité, à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

La seconde note, issue d'une expertise confiée à la CPDT par le Gouvernement wallon en septembre 2006, concerne l'« évaluation des besoins en matière de zones d'activité économique ». Elle se présente sous la forme d'un résumé ou celle d'un rapport, complété d'annexes.